

DÉCRET N° 2023 – 287 DU 24 MAI 2023

portant nomination de messieurs **Pascal DOHOU**,
Urbain Thibauthéon Arron Sonagnon BRITO et
Pierrot SEGO en qualité de membres du Conseil
d'administration de l'Agence pour le Développement
intégré de la Zone économique du Lac Ahémé et ses
Chenaux.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2020-272 du 13 mai 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses Chenaux ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2022-178 du 09 mars 2022 portant approbation des statuts de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses Chenaux ;
- vu** le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Messieurs **Pascal DOHOU**, **Urbain Thibauthéon Arron Sonagnon BRITO** et **Pierrot SEGO** sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Agence pour le Développement intégré de la Zone économique du Lac Ahémé et ses Chenaux, respectivement au titre de représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement de messieurs Kèvi Jean KAKPO, Antoine Gaston DJIHINTO et Elvis Roméo DANHOUNME.

Article 2

Les intéressés poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 3

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

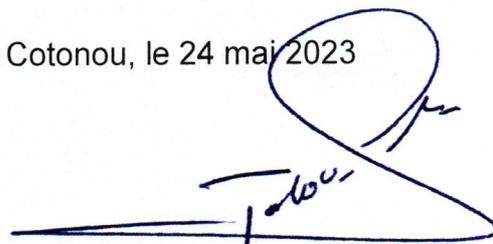
Article 4

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

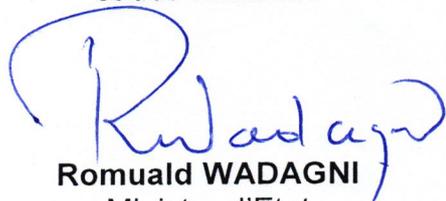
Fait à Cotonou, le 24 mai 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MCVT : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.